



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

COMPTE RENDU

Comité syndical du 16 septembre 2020

18 H 00 à Bagnols-sur-Cèze

Septembre 2020

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 05/03/2020

Administration :

- Elections des instances du Syndicat Mixte ABCèze :
 - Installation des nouveaux délégués,
 - Election du Président,
 - Election des 3 vice-Présidents,
 - Election des membres du bureau,
 - Election de la commission d'appel d'offres (CAO),
- Délégations au Président et désignations :
 - Délégation du Comité Syndical au Président,
 - Désignation des représentants à l'ANEB,
 - Désignation du représentant ABCèze au Comité de Rivière – contrat de rivière
 - Désignation du représentant d'ABCèze au Parc Naturel Régional autour de l'Uzège,
 - Désignation du représentant au CNAS,
- Indemnités au Président et vice-Présidents,

Actions du syndicat :

- Appel à projet « économies d'eau »,
- Acquisition foncière - Projet de restauration morphologique de la Tave sur le secteur de Tresques,
- Modification du plan de financement « Etude globale de réduction du risque d'inondation par le Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon » - modifiant la délibération N°58/2020,
- Acquisition et pose d'échelles limnimétriques,
- Recharge sédimentaire de la Cèze suite à la crue du Bouldouyre,

Finances :

- Décisions modificatives,
- Bien à sortir de l'inventaire,

Le personnel :

- Actualisation du RIFSEEP : nouveaux cadres d'emplois éligibles à compter du 1er mars 2020,
- Suppression de postes – actualisation du tableau des effectifs du personnel,

Questions diverses :

- Communication,
- Rapport annuel d'activité 2019.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, S. BAYART, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. COULLOMB, J. RIEU, M. GRAZIANO-BAYLE, JC. PAYAN, JP DE FARIA, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS,

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA, N. BOUDON

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur DUVALET Claude, La BRUGUIERE,
- Madame VANDEMEULEBRUCKE Brigitte, Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
- Monsieur JOURDAN Jacky, CARSAN,
- Monsieur MARTIN Hubert, Vagnas
- Monsieur SOHIER Laury, Directeur AB Cèze,
- Madame CLAVEL Maud, Directrice adjointe AB Cèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable des services administratif et financier AB Cèze,

Administration générale :

Approbation du procès-verbal du 05/03/2020

Le Président propose de valider le compte-rendu, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur TRICHOT Benoit, Président sortant, ouvre la séance à 18H20. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués ABCèze présents ce jour et remercie Monsieur le Maire de Bagnols-Sur-Cèze pour la mise à disposition de la salle à titre gracieux.

Il rappelle que conformément aux statuts du syndicat mixte ABCèze approuvés le 26 septembre 2019 et applicable au 1er janvier 2020, il convient de faire procéder, à l'installation des délégués du syndicat, dans leurs fonctions. Il indique que le syndicat est administré par un comité constitué de délégués élus par 8 EPCI qui sont à ce jour : CA Gard Rhodanien, CC de Cèze Cévennes, CA Alès Agglomération, CC du Pays d'Uzès, CC Pays des Vans en Cévennes, CC des Cévennes au Mont Lozère, CC Mont Lozère.



Chaque membre dispose au sein du comité syndical du nombre de délégués titulaires et de suppléants suivants :

Membres	Délégués titulaires	Nbre de voix par délégué	Délégués suppléants
CA Gard Rhodanien	7	85 (2 voix restantes)	7
CC Cèze Cévennes	4	49	4
CA Alès Agglomération	3	43	3
CC du Pays d'Uzès	2	15	2
CC Pays des Vans en Cévennes	2	11	2
CC des Cévennes au Mont Lozère	2	4	2
CC Mont Lozère	2	4	2
CC Gorges de l'Ardèche	2	5	2
Total	24	1 000	24

Il laisse la parole à Madame GRAZIANO-BAYLE Monique, doyenne d'âge, déléguée ABCèze, représentante de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour procéder à l'installation des délégués du syndicat, dans leurs fonctions. Madame GRAZIANO-BAYLE Monique procède à l'appel nominal des délégués.

Collectivités territoriales ou EPCI	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
CA Alès Agglomération	Roch VARIN D'AINVELLE Maire de Servas	Guy CHERON Maire de Génolhac
	Patrick DELEUZE Chamborigaud	Emile CORBIER Maire Chamborigaud
	Bernard HILLAIRE St Jean de Valérisclé	Roseline BOUSSAC Maire de Bonnevaux
CA Gard Rhodanien	Jean Christian REY Président CA GR	Luc SCHRIVE Pont St Esprit
	Sébastien BAYART Maire de Codolet	Pascal PEYRIERE Maire de Chusclan
	Cédric CLEMENTE Maire de Lirac	Olivier JOUVE Maire de St Génies de Comolas
	Benoit TRICHOT Maire de Montclus	Elian PETITJEAN Maire de St-Michel-d'Euzet
	Michel COULLOMB St André de Roquepertuis	Olivier ROBELET Maire de Montfaucon
	José RIEU Maire d'Issirac	Manon CROUSIER Laudun L'Ardoise
	Monique GRAZIANO BAYLE Bagnols sur Cèze	Patrick PALISSE Maire de Le Pin

Collectivités territoriales ou EPCI	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
CC Cèze Cévennes	Jean Christophe PAYAN St Sauveur de Cruzières	Mireille DESIRA NADAL Maire de St Victor de Malcap
	Jean-Pierre DE FARIA Maire de St Ambroix	Marie CARRE Bessèges
	Patrick DUMAS Maire Rochegude	Daniel PIALET St Ambroix
	Claude VIGOUROUX Bessèges	Jean-Marie COSTE St Jean de Maruéjols
CC Pays d'Uzès	Dominique SERRE Maire de Pognadoresse	Marcel VILLESSECHE Pognadoresse
	Xavier GAYTE Maire la Capelle et Masmolène	Catherine FERRIERE Maire de Bouquet
CC Pays des Vans	Thierry BRUYERE- ISNARD Maire de St Paul le Jeune	Jean-Manuel GARRIDO Maire St-André-de-Cruzières
	Robert BALMELLE Maire de Berrias Casteljau	Jean-François BORIE Maire Beaulieu
CC Cévennes au Mont Lozère	Michel REYDON Maire de Vialas	François FOLCHER Pont de Montvert SML
	Daniel BARBERIO Vialas	Michèle BUISSON Pont de Montvert SML
CC du Mont Lozère	Pierre DE LA RUE DU CAN Maire de Pontails et Brésis	Jean DE LESCURE Maire de St André Capcèze
	Jean OLIVA Maire de Malons et Elze	Jean-Pierre BOUTONNET Pontails et Brésis
CC des Gorges de l'Ardèche	Richard ALZAS Orgnac-l'Aven	Sylvie CHEYREZY Bessas
	Nicolas BOUDON Vagnas	Monique MULARONI Maire Vagnas

Elle déclare installés, Mesdames et Messieurs les délégués dans leurs fonctions de membres de l'assemblée syndicale.

Election du Président du Syndicat Mixte ABCèze :

Madame GRAZIANO-BAYLE Monique, doyenne d'âge, déléguée ABCèze, représentante de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, propose de procéder à l'élection du nouveau Président du Syndicat Mixte ABCèze.

Elle rappelle les conditions d'éligibilité :

- sont électeurs pour l'ensemble des scrutins visant à élire les instances d'ABCèze : les 24 délégués du Comité Syndical.
- sont éligibles pour les postes de Président et de vice-Présidents tout délégué titulaire membre du Comité Syndical.

Elle fait un appel à candidatures.

Après appel à candidatures, Madame GRAZIANO-BAYLE Monique propose la candidature de :

- M. TRICHOT Benoit, Vice-Président délégué au tourisme de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, maire de Montclus.

Elle laisse la parole à Monsieur TRICHOT Benoit qui engage son discours :

« Depuis 18 mois que je préside AB Cèze, le syndicat a engagé un grand nombre d'actions sur le territoire de notre bassin versant. Je veux aujourd'hui brièvement en faire l'inventaire. Nous avons bien sûr réalisé beaucoup de travaux sur l'ensemble du bassin, de la recharge sédimentaire à la scarification de berges, mais nous avons aussi beaucoup travaillé en interne avec notre équipe verte qui grâce aux équipements récemment acquis ont pu améliorer la qualité de leurs interventions d'entretien ainsi que l'efficacité de leurs interventions d'urgence.

Une de mes volontés a été de faire connaître AB Cèze au plus grand nombre ainsi que les nouvelles missions que les EPCI lui ont confié.

Un gros effort de communication a été fait. Pour cela, nous diffusons un journal à plus de 60 000 exemplaires qui touchent tous les foyers du bassin versant et qui se veut accessible au plus grand nombre. À l'avenir nous souhaitons en faire un chaque semestre. Cet effort est soutenu par l'Agence de l'Eau avec des financements à hauteur de 70%.

Nous travaillons avec les établissements scolaires en partenariat avec le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE), nous augmentons, petit à petit, nos interventions dans les écoles et je souhaite que l'on poursuive ces efforts.

Notre but est bien sûr de faire connaître notre syndicat, nos actions et de rendre compte de l'impôt GEMAPI que les EPCI lèvent pour les financer. Nous souhaitons surtout sensibiliser les enfants face aux enjeux majeurs qui sont notamment le risque inondation et la rareté de la ressource en eau. C'est pour cela aussi que l'on a commencé à organiser conjointement avec l'EPCI du Gard Rhodanien des réunions de partage avec un public élargi : à Bagnols,

à Goudargues, à Chusclan. Mon souhait est de développer ces réunions dans les autres EPCI comme prochainement dans le bassin agricole de Saint-Jean-de Maruéjols.

Il faut ajouter à cela des opérations comme ALABRI avec un nouveau prestataire de qualité.

Ma deuxième volonté a été de lancer toutes les grandes études stratégiques pour préparer l'avenir, ces études, toutes financées à 80%, nous permettront, sans attendre, de prioriser et de concrétiser les projets nécessaires à notre bassin.

Je pense à la ressource en eau sur l'ensemble du bassin, aux ressuyages des terres sur l'Arnavé, aux crues du Rhône, à la sécurisation des digues de Bessèges, Meyrannes, Saint-Ambroix, Goudargues, Pont-Saint-Esprit et Codolet, à la renaturation de la Tave, et du Nizon ainsi que le projet sur Montfaucon.

Pour engager toutes ces opérations, le syndicat peut s'appuyer sur une équipe de 17 personnes sous la direction de Monsieur Laury SOHIER. Des femmes et des hommes très professionnels et très motivés. On peut compter sur eux. C'est essentiel.

Nous sommes donc en ordre de marche pour les actions de terrain. La réalisation concrète de nos projets permettra de montrer à nos concitoyens que leurs impôts dont la taxe GEMAPI sont bien employés dans l'intérêt collectif. Cet intérêt collectif, je voudrais le préciser en quelques mots : Nous sommes et nous serons toujours attentifs à toutes les demandes de toutes les communes du bassin versant. Si je suis choisi comme Président pour un deuxième mandat, je continuerai à travailler en ayant à l'esprit notre interdépendance de Saint-André-Capcèze à Montfaucon. Notre Cèze est un tout. Elle ne se segmente pas. C'est une évidence. En clair, je ne suis pas le représentant du seul Gard Rhodanien. Notre organisation gouvernante en témoigne. Les membres du bureau sont issus des diverses parties de notre territoire de compétence. Je souhaite qu'ils aient une solide connaissance du terrain et qu'ils soient très motivés. Je souhaite que les vice-présidents du syndicat aient toutes ses qualités mais aussi une solide expérience qui permettent de représenter au mieux le syndicat dans les diverses instances. Je souhaite pouvoir compter sur eux et travailler en toute confiance. Ils seront les meilleurs ambassadeurs de notre syndicat auprès de la population et auprès des autorités.

Je voudrais terminer, en insistant une fois de plus, sur la nécessité impérieuse de la pédagogie et de la communication. Il faut les poursuivre et les amplifier. Le ressort durable pour gérer au mieux les eaux de la Cèze, c'est la compréhension, la participation et l'association de chacun de nos concitoyens. Les enjeux sont bien identifiés.

Les moyens sont mobilisés.

Les volontés sont là.

Je vous remercie de votre attention. »

Après le discours de Monsieur Benoit TRICHOT, Madame GRAZIANO-BAYLE Monique propose à l'assemblée d'élire à main levée le Président considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret des délégués au sein des syndicats mixtes fermés en raison de la crise sanitaire actuelle et du fait qu'il n'y a qu'une candidature.

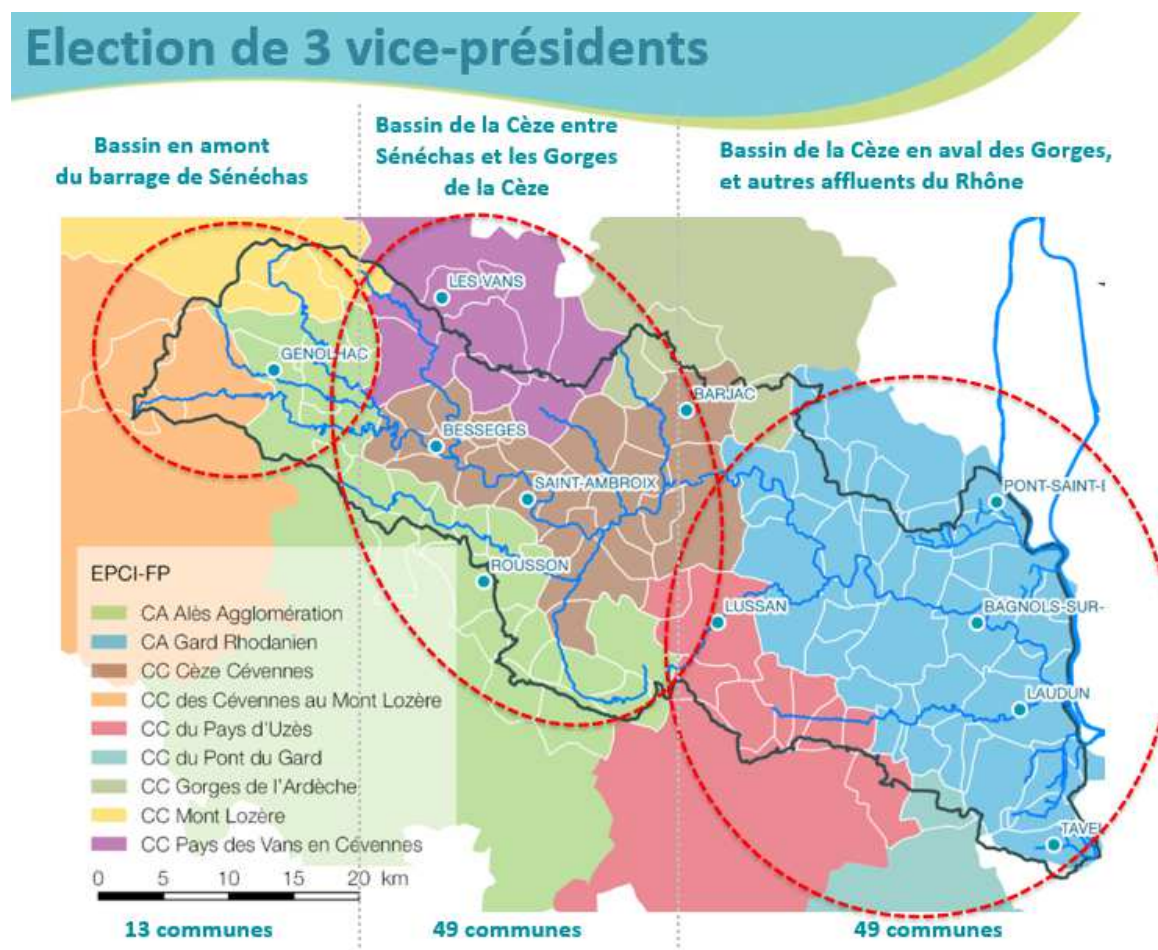
L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire le Président à main levée, Madame GRAZIANO-BAYLE Monique procède à l'élection.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants, (représentant un total de voix de 916), 18 délégués ont voté pour la candidature de Monsieur TRICHOT Benoit. (Monsieur TRICHOT Benoît a souhaité s'abstenir au vote)

M. TRICHOT Benoit est déclaré élu, Président du Syndicat Mixte ABCèze et a été immédiatement installé.

Election des 3 vice-présidents des commissions :



M. TRICHOT Benoit, Président, propose de procéder à l'élection des 3 vice-présidents du Syndicat Mixte ABCèze.

Election du vice-président – commission géographique secteur bassin de la Cèze en aval des Gorges et autres affluents du Rhône :

M. TRICHOT Benoit fait un appel à candidatures pour la fonction de vice-président – secteur bassin de la Cèze en aval des Gorges et autres affluents du Rhône :

1 délégué se présente candidat à cette fonction, Monsieur RIEU José, délégué ABCèze, représentant de l'Agglomération du Gard Rhodanien et maire d'Issirac.

Après présentation de ce dernier, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée le vice-Président du secteur bassin de la Cèze en aval des Gorges et autres affluents du Rhône, dans la mesure où il n'y a qu'une candidature. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire le Vice-Président du secteur bassin de la Cèze en aval des Gorges et autres affluents du Rhône, à main levée, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la candidature de M. RIEU José.

M. RIEU José est déclaré élu à l'unanimité des votants Vice - Président du secteur bassin de la Cèze en aval des Gorges et autres affluents du Rhône du Syndicat Mixte ABCèze et a été immédiatement installé.

Election du vice-président – commission géographique secteur bassin en amont du barrage de Sénéchas :

M. TRICHOT Benoit fait un appel à candidatures pour la fonction de vice-président – secteur bassin en amont du barrage de Sénéchas :

1 délégué se présente candidat à cette fonction, Monsieur REYDON Michel, délégué ABCèze, représentant de la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère, Maire de Vialas. Monsieur REYDON Michel indique que face à la raréfaction de l'eau, l'un des problèmes majeurs du monde d'aujourd'hui, il se veut être un vice-président vigilant quant à cette ressource et souhaite s'investir à la hauteur de l'importance du problème, dans sa fonction de vice-président.

Après la présentation de ce dernier, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée le vice-Président du secteur bassin en amont du barrage de Sénéchas dans la mesure où il n'y a qu'une candidature. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire le Vice-Président à main levée, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la candidature de Monsieur REYDON Michel.

M. REYDON Michel est déclaré élu à l'unanimité des votants, Vice - Président du secteur bassin en amont du barrage de Sénéchas et a été immédiatement installé.

Election du vice-président – commission géographique secteur bassin de la Cèze entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze :

M. TRICHOT Benoit fait un appel à candidatures pour la fonction de vice-président – secteur bassin de la Cèze entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze :

3 délégués se présentent candidats à cette fonction, Monsieur VIGOUROUX Claude, représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, Monsieur Robert BALMELLE, représentant de la Communauté de Communes Pays des Vans, Monsieur DE FARIA Jean-Pierre représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes. Monsieur VIGOUROUX Claude retire sa candidature au profit de Monsieur DE FARIA Jean-Pierre.

Monsieur PAYAN Jean-Christophe intervient au nom de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes. Après divers échanges, au sein de leur intercommunalité, l'ensemble des élus souhaitent que Monsieur DE FARIA Jean-Pierre puisse représenter le territoire au travers la fonction de vice-président du secteur. En sa qualité de maire de Saint-Ambroix et impacté par les problèmes d'inondation, il est particulièrement sensible à ce phénomène ainsi qu'aux autres thématiques que porte le syndicat.

Monsieur DE FARIA Jean-Pierre, remercie Monsieur PAYAN Jean-Christophe pour son soutien. Il affirme sa volonté d'être candidat à la vice-présidence du secteur du bassin de la

Cèze entre Sénéchas et les Gorges. Il met en avant le travail effectué par ABCèze et souhaite s'engager sur les différentes problématiques telles que les inondations, risques assez forts sur le secteur, l'information des populations sur ce risque, mais également sur l'approche globale de l'eau faite via le contrat de rivière. Toutes ces motivations l'amènent à se porter candidat.

Monsieur BALMELLE Robert souligne, que sa fonction de membre du bureau au syndicat ABCèze depuis plusieurs années lui a permis d'appréhender les problématiques du bassin versant, en plus de sa qualité de délégué sur le bassin versant de l'Ardèche et celle d' élu au Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau potable de la Basse-Ardèche (SEBA). Maire de la commune exposée aux inondations, cette problématique lui tient particulièrement à cœur. De par ses activités professionnelles, il connaît bien le département du Gard. Enfin, il précise qu'à partir de 2014, il a mis ses compétences de gestion et technique au service de la communauté.

Monsieur HILLAIRE Bernard intervient au nom d'Alès Agglomération. Il indique que sur le seul point de la représentativité par rapport au territoire, ils soutiendront la candidature de Monsieur DE FARIA, étant selon eux plus proche des préoccupations de l'ensemble des élus du secteur.

Monsieur VIGOUROUX Claude indique que la commune de Bessèges, dans cette même réflexion, avait souhaité proposer sa candidature. A partir du moment où Monsieur DE FARIA a fait acte de candidature, il a souhaité de désister à son profit.

Monsieur TRICHOT Benoit, remercie la qualité du travail, l'investissement au cours des 6 ans de mandat de Madame DESIRA NADAL Mireille en sa qualité de vice-présidente de ce secteur. Il regrette que les élections n'aient pas permis qu'elle puisse prétendre à nouveau à cette fonction car elle a beaucoup travaillé et soutenu les actions menées par le syndicat.

Après la présentation des candidats et les interventions des élus, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à bulletins secrets le vice-Président du secteur bassin de la Cèze entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze, dans la mesure où il y a plusieurs candidatures. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire le Vice-Président du secteur bassin de la Cèze entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze, à bulletins secrets, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 906), les candidats ont obtenu les résultats suivants :

Candidats	Nombre de délégués votants	Nombre de voix obtenues
BALMELLE Robert	12	625
DE FARIA Jean-Pierre	06	276

1 bulletin blanc

Monsieur BALMELLE Robert est déclaré élu Vice - Président du secteur bassin de la Cèze entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze du Syndicat Mixte ABCèze et a été immédiatement installé.

Les bulletins de vote seront annexés au compte rendu.

Election des 5 délégués, membres du bureau :

M. TRICHOT Benoit, Président procède à l'élection des cinq délégués – membres du bureau.

Un appel à candidature est lancé : se portent candidats à cette fonction :

- Monsieur VARIN D'AINVELLE Roch, représentant de la Communauté d'Alès Agglomération, maire de Servas,
- Monsieur VIGOUROUX Claude, représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes,
- Monsieur SERRE Dominique, représentant de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, maire de Pognadoresse
- Monsieur DE LA RUE DU CAN Pierre, représentant de la Communauté de Communes du Mont Lozère, maire de Pontails et Brésis,
- Monsieur ALZAS Richard, représentant de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée les cinq membres du bureau, dans la mesure où il n'y a que 5 candidatures pour ces 5 fonctions. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire à main levée les 5 membres du bureau, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentants un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la candidature de :

- Monsieur VARIN D'AINVELLE Roch, représentant de la Communauté d'Alès Agglomération, maire de Servas,
- Monsieur VIGOUROUX Claude, représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes,
- Monsieur SERRE Dominique, représentant de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, maire de Pognadoresse
- Monsieur DE LA RUE DU CAN Pierre, représentant de la Communauté de Communes du Mont Lozère, maire de Pontails et Brésis,
- Monsieur ALZAS Richard, représentant de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Ils sont déclarés élus, à l'unanimité des votants, membres du bureau du Syndicat Mixte ABCèze et ont été immédiatement installés.

Récapitulatif de la composition du bureau du Syndicat Mixte ABCèze :

Président :

M. Benoit TRICHOT, Vice-Président délégué au tourisme de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, maire de Montclus.

Vice-Président de la commission géographique secteur bassin en amont du barrage de Sénéchas :

Monsieur Michel REYDON, représentant de la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère, maire de Vialas.

Vice-Président de la commission géographique secteur bassin de la Cèze entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze :

Monsieur Robert BALMELLE, représentant de la Communauté de Communes Pays des Vans, maire de Berrias et Casteljalou

Vice-Président de la commission géographique secteur bassin de la Cèze en aval des Gorges et autres affluents du Rhône :

Monsieur José RIEU, représentant de l'Agglomération du Gard Rhodanien, maire d'Issirac.

Délégués, membres du bureau :

- Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, représentant de la Communauté d'Alès Agglomération, maire de Servas,
- Monsieur Claude VIGOUROUX, représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes,
- Monsieur Dominique SERRE, représentant de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, maire de Pognadoresse
- Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, représentant de la Communauté de Communes du Mont Lozère, maire de Pontails et Brésis,
- Monsieur Richard ALZAS, représentant de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Election des membres de la Commission Consultative des Marchés (CAO) :

M. TRICHOT Benoit, Président procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Président, rappelle que la commission doit être composée comme suit :

- du Président du Syndicat Mixte ABCèze (Président de la CAO)
- de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Un appel à candidature est lancé.

Se portent candidats pour être délégués titulaires :

- Madame GRAZIANO – BAYLE Monique, déléguée ABCèze, représentante de l'Agglomération du Gard Rhodanien,
- Monsieur VIGOUROUX Claude, délégué ABCèze, représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes,
- Monsieur RIEU José, Vice-Président ABCèze, représentant de l'Agglomération du Gard Rhodanien, Maire d'Issirac,
- Monsieur REYDON Michel, Vice-Président ABCèze, représentant de la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère, Maire de Vialas,
- Monsieur REY Jean Christian, délégué ABCèze, représentant et Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien,

Se portent candidats pour être délégués suppléants :

- Monsieur BAYART Sébastien, délégué ABCèze, représentant de l'Agglomération du Gard Rhodanien, Maire de Codolet,
- Monsieur DE FARIA Jean-Pierre, délégué ABCèze, représentant de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, Maire de Saint-Ambroix,
- Monsieur COULLOMB Michel, délégué ABCèze, représentant de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Maire de Saint-André-de-Roquepertuis,
- Monsieur BARBERIO Daniel, délégué ABCèze, représentant de la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère,
- Monsieur BALMELLE Robert, Vice-Président ABCèze, représentant de la Communauté de Communes Pays des Vans, Maire de Berrias et Casteljau,

M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée les 5 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants de la CAO. L'assemblée étant unanimement d'accord pour procéder à l'élection à main levée, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la désignation des 5 membres titulaires et des 5 suppléants de la CAO comme suit :

Monsieur TRICHOT Benoit Président ABCèze	
Titulaires	Suppléants
- GRAZIANO-BAYLE Monique	- BAYART Sébastien
- VIGOUROUX Claude	- DE FARIA Jean-Pierre
- RIEU José	- COULLOMB Michel
- REYDON Michel	- BARBARIO Daniel
- REY Jean Christian	- BALMELLE Robert

Délégations du Comité Syndical au président :

Le Président précise que l'article L5211-10 du CGCT (applicable aux syndicats mixtes par le jeu du renvoi opéré par l'article L5711.1) dispose que « Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Lorsque le Président reçoit délégation à titre individuel, il peut procéder à des subdélégations, si le comité l'y autorise dans sa délibération. Les décisions prises en application de cette délégation peuvent être signées par un vice-président agissant, sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le président demande aux membres du Comité de se prononcer sur les délégations d'attributions suivantes :

- La réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € décidé par le comité syndical,
- La décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- La décision d'acquisition de biens mobiliers dans la limite des crédits ouverts au budget,
- En matière de subventions, la décision de sollicitation de subventions auprès des partenaires financiers du Syndicat,
- La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits inscrits au budget ;
- La décision de procéder à la souscription des emprunts nécessaires aux opérations dans la mesure où les crédits auront été ouverts par le comité et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, emprunt court terme en cas de non accord d'ouverture d'une ligne de trésorerie par les établissements bancaires,
- Concernant le personnel et dans la mesure où les postes auront été créés et les crédits auront été ouverts par le comité, la décision de recrutement des agents titulaires et contractuels,
- La décision de préparer, signer et mettre en œuvre des conventions, avec les organismes de gestion de la fonction publique territoriale ou autres organismes, dans les domaines de la formation, de la gestion des carrières, de l'intervention sur les dossiers de retraite, de l'hygiène et de la sécurité, de l'assurance statutaire, à l'exécution de prestation dont l'objet et d'organiser une coopération entre personnes publiques visant l'atteinte d'objectifs communs,
- La compétence générale pour intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou pour défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- La décision de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- La décision de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- L'autorisation, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux organismes, associations dont il est membre,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- L'autorisation de procéder à des subdélégations de signature aux vice-présidents.

Il est demandé de se prononcer sur les attributions du comité, déléguées au Président ABCèze, énumérées, ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Désignation des 2 représentants titulaires et 2 suppléants d'ABCèze à l'Association Nationale des Etablissements de Bassin (ANEB) :

M. TRICHOT Benoit, Président procède à la désignation des représentants à l'Association Nationale des Etablissements de Bassin.

Un appel à candidature est lancé :

Messieurs TRICHOT Benoit, Président d'ABCèze et Monsieur REY Jean Christian, délégué ABCèze, représentant et Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien se portent candidats pour être délégués titulaires et Monsieur SERRE Dominique, délégué ABCèze, représentant de la Communauté de Communes Pays d'Uzès et Madame GRAZIANO-BAYLE, déléguée ABCèze, représentante de l'Agglomération du Gard Rhodanien, se portent candidats pour être suppléants afin de représenter ABCèze au sein de cette association.

Après audition de ces derniers, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants représentants ABCèze au sein de l'ANE. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire à main levée ces représentants, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la désignation de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- TRICHOT Benoit - REY Jean Christian	- SERRE Dominique - GRAZIANO-BAYLE Monique

Désignation du représentant d'ABCèze au Comité de rivière dans le cadre du Contrat de rivière :

M. TRICHOT Benoit, Président procède à la désignation du représentant au Comité de Rivière dans le cadre du Contrat de Rivière.

Un appel à candidature est lancé :

Monsieur TRICHOT Benoit se porte candidat pour être le représentant d'ABCèze au Comité de Rivière.

M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée le représentant d'ABCèze au Comité de Rivière. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire à main levée, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la désignation de Monsieur TRICHOT Benoit

Monsieur TRICHOT Benoit est élu représentant du Syndicat Mixte ABCèze au Comité de Rivière dans le cadre du Contrat de Rivière.

Désignation du représentant d'ABCèze au Parc Naturel Régional autour de l'Uzège :

M. TRICHOT Benoit, Président procède à la désignation du représentant au Parc Naturel Régional autour de l'Uzège :

Un appel à candidature est lancé :

Monsieur SERRE Dominique se porte candidat pour être le représentant titulaire d'ABCèze et Monsieur GAYTE Xavier est désigné pour être le représentant suppléant au PNR autour de l'Uzège.

M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée le représentant titulaire et suppléant d'ABCèze au PNR autour de l'Uzège. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire à main levée, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la désignation de Monsieur SERRE Dominique.

Monsieur SERRE Dominique est élu représentant titulaire et Monsieur GAYTE Xavier est élu représentant suppléant du Syndicat Mixte ABCèze au PNR autour de l'Uzège.

Désignation du représentant d'ABCèze au Comité national d'action sociale (CNAS) :

M. TRICHOT Benoît, Président procède à la désignation du représentant au Comité national d'action sociale (CNAS).

Un appel à candidature est lancé :

Monsieur COULLOMB Michel se porte candidat pour être le représentant d'ABCèze au Comité national d'action sociale (CNAS).

M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée le représentant d'ABCèze au CNAS. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire à main levée, le Président procède à l'élection.

Après le vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 19 votants (représentant un total de voix de 916), 19 délégués ont voté pour la désignation de COULLOMB Michel.

Monsieur COULLOMB Michel est élu représentant du Syndicat Mixte ABCèze au CNAS.

Indemnités au Président et vice-présidents :

Le Président rappelle que conformément aux articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte ABCèze regroupe 113 785 habitants inscrits dans la fourchette entre 100 000 et 199 999 habitants,

Il propose que les taux et indemnités brutes maximales soient fixées comme suit, à compter du 17/09/2020 :

- l'indemnité maximale de président à 35.44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- l'indemnité maximale de vice-président à 17.72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur BALMELLE Robert, vice-président de la commission géographique entre Sénéchas et les Gorges de la Cèze ne souhaite pas percevoir l'indemnité due à sa fonction.

Action du syndicat :

Appel à projet « économie d'eau » :

Le Président indique que par sa délibération en date du 11 Février 2020, le Syndicat a souhaité répondre à l'appel à projet « économies d'eau », lancé par l'Agence de l'Eau. Celui-

ci offre l'opportunité à l'EPTB AB Cèze de porter une action d'envergure favorisant les économies d'eau chez le particulier, en lui permettant d'être subventionné à 70% pour l'achat de fournitures économes en eau (achat de citerne, mousseurs ...)

Cette opération est neutre pour AB Cèze en terme de coûts mais est importante pour insuffler un dynamisme local d'économies d'eau à travers une campagne de communication.

Considérant que les cuves ne sont pas financées par l'Agence de l'Eau, le Président propose de modifier la délibération N°15/2020 prise en date du 11/02/2020 en étendant le projet aux communes et EPCI pour permettre un financement à 80% des diagnostics économie d'eau des bâtiments publics, espaces verts et sportifs. L'inscription budgétaire sur l'action (SF1) – appel à projet économie d'eau est inchangée soit 140 000 € TTC, les 6 000 € TTC restants seront payés directement par les propriétaires auprès du fournisseur de matériel hydro économe.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 146 000 € TTC		
Matériel hydro économe : 20 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	14 000	70%
Fonds propres financés par les particuliers	6 000	30 %
Sous-total :	20 000	100%
Diagnostics économies d'eau : 126 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	88 200	70%
Fonds propres financés par les Communes/EPCI (convention financière)	25 200	20 %
Conseil Départemental du Gard	12 600	10 %
Sous-total :	126 000	100%

Le président indique que les 20 000 € de matériel hydro économe sont insuffisants pour permettre de développer une communication sur les économies d'eau sur le bassin versant. Aussi lors de la prochaine réunion de bureau, sera abordé le financement des cuves par ABCèze pour permettre l'acquisition des cuves par les particuliers à un tarif intéressant.

Adopté à l'unanimité.

Acquisition foncière - Projet de restauration morphologique de la Tave sur le secteur de Tresques :

Le Président explique que suite au changement de la dénomination d'un propriétaire avec qui ABCèze doit échanger des terres (société GFA OMS au lieu de Olivier GERVASONI pour la parcelle B549 de St-Pons-la-Calm), il convient de modifier la délibération N°59/2020 comme suit :

3. De plus, il convient de procéder concomitamment à un acte d'échange avec le G.F.A. OMS au terme duquel ABCèze cédera la parcelle AM43 ayant une valeur de 7694.5€.

ABCèze recevra en échange la parcelle suivante évaluée à 5662.5 € de telle sorte qu'une soulte d'un montant de 2032 € sera versée par le G.F.A. OMS à ABCèze comptant le jour de la signature de l'acte.

Commune	Parcelle	Contenance (m ²)	Surface emprise	Nature de cultures	Valeur vénale	Indemnités exploitant	Total
SAINT-PONS LA CALM	B549	6350	2200	asperge verger	4560	-	5662.5
			3150	bois	1102.5	-	

Adopté à l'unanimité.

Modification du plan de financement « Etude globale de réduction du risque d'inondation par le Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon » - Décision N°02/2020 du Président :

Dans le cadre des délégations du comité syndical données au président, par la délibération du conseil syndical en date du 14 Mars 2019, le président rend compte de la décision N°02/2020. Pour mémoire, celle-ci modifiait le plan de financement de « l'Etude globale de réduction du risque d'inondation par le Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon » dont le montant total s'élève à 125 000 € HT soit 150 000 € TTC :

Plan de financement initial :

Organismes	Taux	Montants HT
FEDER	20%	25 000
Région Occitanie	20%	25 000
Département du Gard	20%	25 000
AB Cèze	40%	50 000
TOTAL	100 %	125 000

Plan de financement modifié :

Organismes	Taux	Montants HT
ETAT (Plan Rhône)	40%	50 000
Région Occitanie	20%	25 000
Département du Gard	20%	25 000

Acquisition et pose d'échelles limnimétriques :

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la déclaration de systèmes d'endiguements correspondants aux ouvrages de protection de Molières, Bessèges, Saint Ambroix et Meyrannes, il est nécessaire de disposer d'échelles de crues adaptées permettant de vérifier les niveaux atteints par les crues et de pouvoir les comparer aux niveaux de protection de l'ouvrage.

Ces échelles n'existent pas à l'heure actuelle. Il est proposé de poser des échelles selon les recommandations du bureau d'étude ISL formulées dans son rapport d'étude du 20 août 2020.

La fourniture des échelles, la confection de support, la pose et le calage par un topographe de ces échelles sur les 4 ouvrages s'élèvent à 20 000 € TTC. Ce montant est non mutualisé, à la charge de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes. Les crédits nécessaires seront pris sur une autre opération non-mutualisée de la Communauté de Communes ne générant ainsi aucun appel à cotisation supplémentaire.

Le Président propose de prendre ce montant sur l'opération TX31 – Travaux d'entretien digues 2020 – CCCC au 611 crédits inscrits : 20 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Recharge sédimentaire de la Cèze suite à la crue du Bouldouyre :

Le Président explique que pour poursuivre la stratégie de continuité du transport solide et de reconstitution du matelas alluvial sur les secteurs en déficit, il convient d'effectuer des travaux de recharge sédimentaire de la Cèze suite à la crue du Bouldouyre. Il explique qu'il s'agit d'un déplacement des sédiments soit 1 000 m³/an sur 3 ans.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 36 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	18 000,00	50%
AB Cèze	18 000,00	50%
Total	36 000,00	100%

M. le Président, sollicitera de l'Agence de l'Eau, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Le Président précise que les travaux sur les zones humides des Imbres inscrits au budget 2020 à hauteur de 24 000 € TTC ne pourront être réalisés. Les crédits pourraient être en partie basculés sur la nouvelle action.

Un virement de crédits ne nécessitant pas de délibérer (pour mémoire, le budget étant voté par chapitre) sera effectué, comme suit :

Opération TX17/611– zones humides des Imbres – travaux : - 12 000 €

Opération TX33/611 – recharge sédimentaire de la Cèze suite à la crue du Bouldouyre : + 12 000 €

Un marché à bon de commande sera signé pour un montant minimum de 12 000 € et un montant maximum de 36 000 € TTC

Le premier bon de commande signé en 2020 sera d'un montant correspondant à la décision modificative de 12 000 €. L'opération se poursuivra sur 3 ans conformément à la demande de subvention adressée à l'Agence de l'Eau.

Il est proposé de demander les subventions à l'Agence de l'eau, de valider la décision modificative et d'autoriser le président à signer le marché et le premier bon de commande pour un démarrage des travaux en 2020.

Adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Le Président indique que les écritures comptables suivantes sont nécessaires suite à la cession de l'IVECO 4x4 NISSAN :

Décision modificative N°1

Crédits supplémentaires :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
20 / 2033 / OPNI	Frais d'insertion	777,00	
Total		777,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
024 / 024 / OPFI	Produits de cessions d'im	777,00	
Total		777,00	0,00

Décision modificative N°2

Virements de crédits

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 637 / STRUC	Autres impôts, taxes ...	100,00
Total		100,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60611 / STRUC	Eau et assainissement	100,00
Total		100,00

Des virements de crédits sont nécessaires pour pallier aux frais liés à la crise sanitaire (achat d'ordinateurs portables, bornes gel hydroalcoolique) et au prix d'acquisition du véhicule HILUX TOYOTA plus élevé que prévu.

Décision modificative N°3

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / OPNI	Matériel de bureau et matériel informatique	3 083,00
21 / 2188 / OPNI	Autres immobilisations corporelles	2 067,00
21 / 2182 / OPNI	Matériel de transport	6 850,00
Total		12 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2313 / 53	Constructions	12 000,00
Total		12 000,00

Bien à sortir de l'inventaire :

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'acquisition du véhicule HILUX TOYOTA, nécessaire au fonctionnement de l'équipe verte, l'IVECO MASSIF 4x4

immatriculé BL368KP, a été repris au prix de 776.76 €, par le garage VEYRUNES situé à Méjannes-Lès-Alès.

N° mandat/bordereaux/année	N° d'inventaire	Libellés	Montant de l'acquisition	Imputation d'origine
214/26/2012	B/2012/146	IVECO MASSIF 4x4	15 966,60 €	2182

Adopté à l'unanimité.

Actualisation RIFSEEP :

Monsieur le Président indique qu'un décret publié le 29 février 2020 modifie le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire, qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité.

Ce décret établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP.

L'attribution du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois concernés nécessite d'actualiser la délibération N° 04/2019 qui ne pourra avoir un effet rétroactif.

Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, au sein du Syndicat, il s'agit des :

- Ingénieurs territoriaux
- Techniciens territoriaux.

Il propose d'actualiser la délibération N° 04/2019 en intégrant les cadres d'emplois d'ingénieurs territoriaux et de techniciens territoriaux.

Adopté à l'unanimité.

Suppression des postes – actualisation tableau effectifs :

Service équipe verte

Un agent au grade d'agent de maîtrise, occupait les fonctions de contrôleur de travaux/technicien de rivière. Depuis le 1er Janvier 2020, cet agent est à la retraite.

Il convient de supprimer le poste.

Dans le cadre de la réorganisation du service, suite à ce départ en retraite, un agent de l'équipe verte, au grade d'agent de maîtrise, occupait, les fonctions de chef de l'équipe verte. Cet agent a remplacé l'agent parti en retraite depuis le 1er janvier 2020. Il occupe les fonctions de contrôleur de travaux/technicien de rivière, dans l'attente de la réussite à son concours de technicien.

Fin 2019, un appel à candidatures de chef d'équipe a été réalisé en interne. La réorganisation du service en interne a permis à un co-équipier ayant toutes les qualités requises, d'occuper les fonctions de chef d'équipe permettant ainsi de reconnaître et valoriser sa valeur professionnelle.

Il a également été procédé à la stagiairisation d'un adjoint technique en CDD à compter du 1er Janvier 2020, recruté en qualité de contractuel depuis février 2019. Il convient de supprimer le poste de d'adjoint technique territorial CDD – emploi non permanent.

Service administratif

Un adjoint administratif principal de 2ème classe a bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe fin 2019, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe qu'il occupait.

Le Comité Technique en date du 07 Mai 2020 a émis un avis favorable sur la suppression de ces postes.

Le tableau des effectifs du personnel se voit modifié comme suit :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdomadaire
Administrative	Rédacteur principal territorial de 1ère classe	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	23,5h et 8h
Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	8
Technique	Ingénieur principal territorial	2	2	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission PAPI (emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Technicien principal de 1ère classe	1	1	35

Technique	Technicien principal de 2ème classe	2	2	35
Technique	Agent de maîtrise	2 1	2 1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	3	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	4
Technique	Adjoint technique territorial	2	2	35
Technique	Adjoint technique territorial CDD – emploi non permanent	1	1	35
	Total	17	17	

Le Président propose de supprimer les 2 postes et d'actualiser le tableau des effectifs du personnel

Adopté à l'unanimité.

Communication :

Mise en place d'une commission Communication

Monsieur le Président indique que la sensibilisation et la communication occupent une place de plus en plus importante et nécessite un travail d'échange et de validation politique sur les stratégies et plan de communication à élaborer et mettre en œuvre.

Ainsi la mise en place d'une commission de communication composée d'élus semble indispensable pour s'assurer d'une bonne adéquation de la communication d'AB Cèze avec les attentes locales.

- Rôle : Définir et valider une stratégie et un plan annuel de communication ; suivre la mise en œuvre du plan, évaluer la communication
- Qui : Délégués AB Cèze volontaires
- Nombre de membres : 3 à 5 personnes dont le président
- Quand : 2 à 3 fois par an
- Où : siège AB Cèze ou décentralisée. Au choix par les membres

Il demande aux délégués intéressés de devenir membre de cette commission.

Monsieur REYDON Michel,

Monsieur RIEU José,

Monsieur BALMELLE Robert,

Madame GRAZIANO – BAYLE Monique

Se portent volontaires. Pour les autres, le Président leur précise de ne pas hésiter à transmettre un mail s'ils ont des besoins pour faire remonter une thématique à aborder via le journal.

Le Président informe de la distribution du journal N° 7 sur tout le bassin versant avec quelques manquements dans la distribution de certains secteurs par la société de distribution SOCOM.

Le mardi 06 Octobre 2020 se tiendra à 9 h00 le bureau et à 10 h 30 la commission communication.

Rapport annuel d'activités 2019 :

Au cours de trois commissions géographiques tenues fin novembre 2019, l'équipe technique d'AB Cèze a présenté, par thématique, les différentes actions réalisées au cours de l'année 2019, ainsi que le programme d'actions envisagées pour 2020. Le 11 février 2020, le rapport d'orientation budgétaire présenté en comité syndical apportait des précisions en terme de bilan financier 2019 et orientations financières 2020. Comme chaque année, AB Cèze soumet pour information, un rapport d'activité présentant le bilan de l'année écoulée et les perspectives de l'année à venir. Il permet :

- Aux EPCI, de comprendre les interventions d'AB Cèze et d'informer, le cas échéant, leurs communes membres,
- A ABCèze, de disposer d'un outil de suivi et de capitalisation des actions réalisées pouvant servir à évaluer son intervention et à communiquer sur ses actions,
- A ABCèze, de rendre compte des actions réalisées pour le compte de ses adhérents et de justifier le financement des différents postes techniques,
- Aux partenaires financiers, de verser le solde de subventions des postes techniques.

Le Président rappelle la nécessité d'avoir un référent communal (agent ou élu). Celui-ci doit être désigné par les communes membres de chaque intercommunalité. Aucune délibération n'est à prendre, seule la transmission par mail au secrétariat des coordonnées de la personne désignée est à prévoir. Le président explique que le référent communal fera le lien entre la commune, ses administrés et le Syndicat. Ainsi il pourra :

- Faire remonter les préoccupations communales, les demandes d'information ou d'intervention,
- Représenter la commune lors des réunions locales,
- Être l'interlocuteur privilégié des techniciens du Syndicat sur les sujets concernant la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h40.